

**Procès verbal de l'Assemblée Générale  
du Groupe de recherche d'intérêt public (GRIP-UQAM)  
11 octobre 2016 17h V-2445**



0. Ouverture
1. Procédure (animation/notes, ordre du jour..)
2. Adoption du procès-verbal du 31 mars 2016
3. Les politiques
  - 3.1. Comité de médiation
  - 3.2. Politique d'inclusivité
  - 3.3. Politique d'embauche
  - 3.4. Contrat de travail
4. Règlements généraux
  - 4.1. Intérim au CE
  - 4.2. Composition du CA
5. Activités des comités :
  - 5.1. Bilan
  - 5.2. Plans d'action
  - 5.3. Budgets
6. Varia
7. Fermeture

## **0. Ouverture**

Il est proposé d'ouvrir la réunion à  
Proposé par Frédéric Rogenmoser  
Appuyé par Éden Landry  
Adopté à l'unanimité (AU)

## **1. Procédures**

### **1.1. Animation et notes**

Il est proposé que Annik Patriarca soit à l'animation et que Maude Authier Pigeon soit au secrétariat.

Proposé par Simon Duchesne  
Appuyé par Axtli Viau  
Adopté à l'unanimité

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé que l'ordre du jour de la présente assemblée soit le suivant :

0. Ouverture
1. Procédure (animation/notes, ordre du jour..)

2. Adoption du procès-verbal du 31 mars 2016
3. Les politiques
  - 3.1. Comité de médiation
  - 3.2. Politique d'inclusivité
  - 3.3. Politique d'embauche
  - 3.4. Contrat de travail
4. Règlements généraux
  - 4.1. Intérim au CE
  - 4.2. Composition du CA
5. Activités des comités :
  - 5.1. Bilan
  - 5.2. Plans d'action
  - 5.3. Budgets
6. Varia
7. Fermeture

Proposé par Marie-Ève Lamy  
Appuyé par Guillaume Girard  
Adopté à l'unanimité

## **2. Adoption du procès verbal du 31 mars 2016**

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale du 31 mars 2016.  
Proposé par Frédéric Rogenmoser  
Appuyé par Éden Landry  
Adopté à l'unanimité

## **3. Les politiques**

### **3.1 Comité de médiation**

Considérant que la dernière assemblée a reçu les propositions suivantes :

« Il est proposé que la politique de médiation soit adoptée de manière provisoire jusqu'à la prochaine AG d'élection où elle serait adoptée définitivement, modifiée ou rejetée. » Proposition adoptée à l'unanimité

« Il est proposé que le CE aide à la formation du comité de médiation. »  
Proposition mise en dépôt.

« Il est proposé que les membres du comité de médiation soient élu-e-s au début de la prochaine AG et que les membres reçoivent les informations nécessaires avant l'AG. » Proposition adoptée à l'unanimité

La version officielle de la politique de médiation serait donc à adopter à la prochaine assemblée d'élection, assemblée qui selon nos règlements généraux a lieu à la session d'hiver.

La formation d'un comité de médiation serait à élire au début de la présente AG, comité qui pourra voir à l'application de la version provisoire de la politique qui fut adoptée et à réfléchir à des éléments pour la compléter, à proposer lors de son adoption à l'AG d'élection à l'hiver.

Il est proposé que Laurence Guénette présente brièvement le contenu de la politique de médiation et qu'ensuite, les personnes voulant former le comité de médiation se présentent à l'assemblée.

Proposé par Michael Brophy  
Appuyé par Guillaume Girard  
Adopté à l'unanimité

Il est proposé que le comité de médiation soit formé des personnes s'étant proposées, c'est-à-dire : Simon Duchesne, Éden Landry ; et que les postes vacants demeurent ouverts aux gens voulant s'impliquer et qu'ils soient élus par le CE.

Proposé par Alexandre Antaki  
Appuyé par Laurence Guénette

Proposition d'amendement: élus à la prochaine assemblée générale du GRIP.  
Proposé par Marie-Ève Lamy  
Appuyé par Jade Fournier  
Adopté à majorité

Que le comité de médiation soit formé des personnes s'étant proposées, c'est-à-dire : Simon Duchesne, Éden Landry ; et que les postes vacants demeurent ouverts aux gens voulant s'impliquer et qu'ils soient élus à la prochaine assemblée générale du GRIP.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé que le CE aide à la formation du comité de médiation.

Proposé par Laurence Guénette  
Appuyé par Guillaume Girard

Amendement: ajouter «que le CE aide le comité de médiation dans ses activités et dans le développement de ses connaissances »

Proposé par Danie Martin  
Appuyé par Marie-Ève Lamy

sous amendement : ajouter «que le CE s'abstienne d'intervenir en cas de conflit»

Proposé par Christian Labrecque  
Appuyé par Frédéric Rogenmoser  
Adoptée à majorité

«que le CE aide le comité de médiation dans ses activités et dans le développement de ses connaissances et que le CE s'abstienne d'intervenir en cas de conflit »

Adopté à l'unanimité

Il est proposé: que le CE aide le comité de médiation dans ses activités et dans le développement de ses connaissances et que le CE s'abstienne d'intervenir en cas de conflit.

Adopté à l'unanimité

### **3.2 Politique d'inclusivité**

Il est proposé que Christian Labrecque présente la proposition de politique d'inclusivité.

Proposé par Michael Brophy  
Appuyé par Mathilde Capone  
Adopté à l'unanimité

Il est proposé d'adopter la politique d'inclusivité telle que présentée.

Proposé par Rosalind Wong  
Appuyé par Guillaume Girard

Amendement: retirer «par une personne présente dans la salle ou dans les locaux du GRIP» (page 2, paragraphe 1, «harcèlement et agression»)

Proposé par Marie-Ève Lamy  
Appuyé par Mathilde Capone  
Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale telle qu'amendée une fois

Adoptée à majorité.

### **3.3. Politique d'embauche**

Il est proposé que Édén Landry présente la proposition de politique d'embauche.

Proposé par Frédéric Rogenmoser  
Appuyé par Édén Landry  
Adopté à l'unanimité

Il est proposé d'adopter la politique d'embauche telle que présentée.

Proposé par Axtli Viau  
Appuyé par Marie-Ève Lamy  
Adopté à l'unanimité

### **3.3. Contrat de travail**

Il est proposé que Frédéric Rogenmoser présente le modèle de contrat de travail.

Proposé par Axtli Viau  
Appuyé par Guillaume Girard  
Adopté à l'unanimité

Il est proposé d'adopter le modèle de contrat de travail tel que présenté.

Proposé par Edén Landry  
Appuyé par Axtli Viau  
Adopté à l'unanimité

## **4. Règlements généraux**

Deux avis de motion ont été déposés lors de la dernière assemblée générale.

Il est proposé que Michael Brophy en présente le contenu à l'assemblée.

Proposé par Édén Landry

Appuyé par Axtli Viau  
Adopté à l'unanimité

#### **4.1 Intérim au CE**

Il est proposé de modifier l'article 58 des RG pour :

*Le CE peut nommer des Responsables intérimaires pour combler des postes vacants. Ces dernier.e.s entrent en fonction et y demeurent pour le reste du terme non expiré. Suite à la nomination, le CE doit informer le CA par courriel. Toute opposition du CA, dans les X semaines qui suivent la nomination par intérim du ou de la Responsable, enclenche une procédure de vote. La décision du CA doit être sur le maintien de la nomination et doit être adoptée à majorité (50%+1) pour que le ou la Responsable par intérim reste en poste. Dans le cas où la majorité n'est pas atteinte, le poste concerné redevient vacant. La procédure de vote peut se faire par courriel afin d'accélérer le processus de décision en lien aux nominations par intérim.*

Proposé par Marie-Eve Lamy  
Appuyé par Guillaume Girard

Amendement : ajouter «Toutes décisions, même sans oppositions, doit être inscrites au procès verbal du CA.»

Jean-Bernard Addor  
Simon Duchesne  
Adopté à l'unanimité

Amendement: à la proposition pour préciser un nombre de semaines pour le délai indiqué par la lettre X. Ce délai sera de 2 semaines.

Proposé par Frédéric Rogenmoser  
Appuyé par Hélène Saby  
Adopté à l'unanimité

Retour à la principale amendée deux fois  
Adoptée à l'unanimité

#### **4.2 Composition du CA**

Il est proposé de modifier les articles 19, 32 et 34 des règlements généraux :  
Suite à la modification de la Politique 51 par l'UQAM, nous devons ajuster nos règlements généraux pour qu'ils reflètent les changements en ce qui concerne la nomination, l'élection et la composition du CA du GRIP-UQAM.

Extrait des règlements généraux actuels

19. L'Assemblée générale de vote :

a) vote les membres du conseil exécutif et le ou la représentant.e d'un groupe écologiste externe à l'UQAM sur le conseil d'administration;

32. Le CA est composé:

*\* d'un ou d'un.e représentant.e de chacune des sept (7) associations étudiantes facultaires de l'UQAM désigné.e.s par celles-ci;*

*\* de trois (3) représentant.e.s de comités désigné.e.s en Plénière inter-comités ;*

*\* de deux (2) représentant.e.s du CE*

*\* d'un.e (1) représentant.e d'un groupe écologiste externe à l'UQAM*

*34. En cas de deux (2) absences non-motivées à des réunions ordinaires et consécutives du CA, la ou le membre est destitué.e de ses fonctions.*

*Le CA informera par écrit la personne ainsi que l'instance qu'elle représente (s'il y a lieu) de sa destitution afin que celle-ci désigne une nouvelle ou un nouveau représentant.e.*

Il est proposé de modifier les règlements généraux ainsi :

*19. L'assemblée générale de vote :*

*a) vote les membres du CE, le ou la représentant.e d'un groupe écologiste externe à l'UQAM et les sept (7) postes réservés à un ou une membre de chacune des associations étudiantes facultaires de l'UQAM.*

*Dans le cas où l'association étudiante facultaire souhaite s'exprimer en AG sur le choix de leur membre, elle doit en informer au préalable le GRIP.*

*La première assemblée à se réunir entre le GRIP et l'association étudiante facultaire désigne alors une ou plusieurs membres. Le ou la membre désigné.e par l'assemblée générale de l'une de ces deux parties peut siéger sur le conseil d'administration du GRIP en tant qu'observateur-trice jusqu'à son entérinement par l'assemblée générale de l'autre partie (article 6.1.2.2 de la Politique 51 de l'UQAM). Advenant qu'une faculté n'a pas d'association étudiante facultaire, l'expression «membre d'une association étudiante facultaire» serait à remplacer par «étudiant.e de la faculté».*

*32. Le CA est composé :*

*\* d'un ou une membre de chacune des sept (7) associations étudiantes facultaires de l'UQAM.*

*\* de trois (3) représentant.e.s de comités désigné.e.s en Plénière inter-comités ;*

*\* de deux (2) représentant.e.s du CE*

*\* d'un.e (1) représentant.e d'un groupe écologiste externe à l'UQAM*

*34. En cas de deux (2) absences non motivées à des réunions ordinaires et consécutives du CA, le ou la membre est destitué.e de ses fonctions. Le CA informera par écrit la personne ainsi que les instances qu'elle représente (s'il y a lieu) de sa destitution afin que celles-ci désignent un.e nouveau ou une nouvelle représentant.e.*

Proposé par Axtli Viau

Appuyé par Frédéric Rogenmoser

Adopté à l'unanimité

Dépôt d'avis de motion par Christian Labrecque

Avis de motion:

Que soient rajoutés ces trois paragraphes à la mission du GRIP-UQAM une fois appuyés et que les autres textes de ses Règlements généraux qui nécessitent des changements soient modifiés en conséquence d'ici la prochaine Assemblée générale :

Le GRIP UQAM reconnaît être situé sur des terres autochtones illégalement et illégitimement occupées (**comme il y a dispute j'ai pris soin de ne pas mentionner les territoires de quels peuples**). Il se veut en rupture avec une histoire coloniale génocidaire qui se perpétue encore aujourd'hui sous différentes formes. En tant que groupe écologiste, il est aussi conscient que l'expansion coloniale est à la base de l'écocide planétaire. Se faisant, le GRIP UQAM appuie activement les différentes luttes de décolonisation des peuples autochtones et les autres luttes anticoloniales qui leur sont solidaires. Le GRIP UQAM s'engage également à promouvoir des analyses et des pratiques de décolonisation et anticoloniales à l'interne de son organisation comme à l'externe des autres instances et événements auquel.le.s il participe.

Le GRIP UQAM reconnaît également que le colonialisme s'inscrit dans le contexte d'une civilisation basée sur la suprématie blanche. Se faisant, le GRIP UQAM appuie activement les différentes luttes contre le racisme. Le GRIP UQAM s'engage également à promouvoir des analyses et des pratiques contre la suprématie blanche et antiracistes en général à l'interne de son organisation comme à l'externe des autres instances et événements auquel.le.s il participe.

Le GRIP UQAM est également conscient d'exister dans une société patriarcale qui perpétue les inégalités entre les hommes et les femmes. Le GRIP UQAM considère que son projet de société écologique et conviviale est impossible à réaliser sans une lutte incessante contre cette oppression qui se décline sous différents angles. Le GRIP UQAM appuie donc activement les différentes luttes pour l'égalité entre les personnes dans une optique féministe. Il s'engage donc à promouvoir les luttes antipatriarcales et à soutenir des analyses et des pratiques antipatriarcales à l'interne de son organisation comme à l'externe des autres instances et événements auquel.le.s il participe. Le GRIP opte par ailleurs pour un féminisme large qui n'implique pas que vous ayez à prendre partie pour le féminisme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> vague, par contre aucune attitude ni propos antiféministe ou masculiniste ne seront tolérés. Plutôt, nous lutterons sans relâche contre les pratiques et idéologies antiféministes et masculinistes comme faisant partie du patriarcat que nous combattons.

## 5. Activités des comités

Il est proposé que le trésorier du GRIP présente le budget consolidé du GRIP et qu'ensuite chaque comité présente son bilan d'activités 2015-2016, son plan d'action 2016-2017 et son budget 2016-2017 en maximum 5 minutes.

Proposé par Frédéric Rogenmoser  
Appuyé par Axtli Viau  
Adopté à l'unanimité

### **5.1. Bilan**

Il est proposé d'adopter les bilans 2015-2016 des comités du GRIP.  
Proposé par Alexandre Antaki  
Appuyé par Frédéric Rogenmoser  
Adopté à l'unanimité

### **5.2. Plans d'action**

Il est proposé d'adopter les plans d'action 2016-2017 des comités du GRIP.  
Proposé par Alexandre Antaki  
Appuyé par Christian Labrecque  
Adopté à l'unanimité

### **5.3 Budget**

Il est proposé d'adopter le budget 2016-2017 du GRIP tel que présenté.  
Proposé par Christian Labrecque  
Appuyé par Guillaume Girard

Amendement : Que la moitié du surplus de Médias libres de l'année 2015-2016 soit transféré dans le compte discrétionnaire et l'autre moitié dans les frais de déplacement.

Proposé par Frédéric Rogenmoser  
Appuyé par Marie-Ève Lamy  
Adopté à l'unanimité

Amendement : Que le surplus de SOS territoire soit transféré dans déplacement et dans communication (moitié/moitié).

Proposé par Guillaume Girard  
Appuyé par Simon Duchesne  
Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale amendée deux fois  
Adoptée à l'unanimité

## **6. Varia**

## **7. Fermeture**

Dépôt d'avis de motion par Alexandre Antaki :

“Que la somme allouée par la CANO du GRIP à chaque comité, seul le tiers puisse aller en salaire (permanence et contractuelle). Que ceci prenne effet sur le budget 2017-2018.”

Fin de l'assemblée à 22h01